



Ville de Revel

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Attribution de subventions aux associations - exercice 2026**

**N° 002.03.2026**

**Rapporteur :**  
**Martine MARECHAL**

L'an deux mille vingt-six le trois du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 24 février 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 21
- Nombre de pouvoirs : 4
- Votants pouvoirs compris : 25

#### Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARÉCHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Marie ARGENCE, Robert CLÉRON, Bertrand JAULIN

#### Absents excusés

Christelle FEBVRE a donné procuration à Marielle GARONZI  
Frédéric GALINIE a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT  
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS  
Caroline MASSON a donné procuration à Annie VEAUTE  
Valérie MAUGARD, Jean-Louis CLAUZEL, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

À la suite du vote du budget primitif 2026 lors de la séance du 18 décembre 2025 et des dossiers déposés par les associations, il convient que le conseil municipal se prononce sur l'attribution de subventions aux associations pour soutenir et accompagner les actions d'intérêt local.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260304-002032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026  
Publication : 05/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

La date limite de remise des dossiers était fixée au 5 janvier 2026. Un examen des différentes demandes a été effectué dans le courant du mois de février par les commissions municipales.

L'attribution de subventions à des associations est soumise à plusieurs étapes :

- des conditions d'éligibilité sur la base d'un document cadre réalisé par la commune listant l'ensemble des documents et justificatifs demandés. Il s'agit en particulier d'avoir des éléments sur le fonctionnement de l'association, ses activités et des informations financières,
- le contrôle de l'objet de la subvention sollicitée car celui-ci doit avoir un intérêt communal,
- les conditions d'attribution de l'aide qui sont examinées en commission municipale en fonction de leur domaine.

Concernant les critères retenus, ils s'établissent notamment sur le nombre d'adhérents, le projet de l'association et son rayonnement au niveau local.

Le tableau ci-dessous fait état des propositions de subventions pour chaque association.

<b>SOCIAL</b>	<b>7 650.00</b>
A quatre mains	100.00
A vélo sans âge (antenne de Revel)	1 000.00
Amicale mutualiste des sapeurs-pompiers de Revel	4 000.00
Etre-là Accompagner en Soins Palliatifs Tarn (ASP)	150.00
Horizon Togo formation	150.00
La recyclante	500.00
La sauce	250.00
Les aînés revélois	250.00
Paroles de femmes	750.00
Petits Frères des Pauvres	300.00
Sylmanolo	200.00
<b>CULTURE</b>	<b>45 050.00</b>
Ainsidanse	5 000.00
Amicale philatélique et numismatique de Revel	150.00
Art et culture	1 000.00
Atelier d'arts de Revel	300.00
Aux couleurs de l'Inde	200.00
Centre lauragais d'études scientifiques	0.00
Chat l'Ange	1 500.00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260304-002032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026  
Publication : 05/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Découverte de la Langue des Signes Française	400.00
Ecole John	1 900.00
Europa	4 000.00
Flora occitania	1 500.00
L'Autan chœurs de Revel	1 500.00
L'Harlequin - théâtre pour enfants	1 000.00
La confrérie de la menthe poivrée	1 000.00
La lyre revéloise	1 400.00
La maison jaune - résidence d'artistes	1 000.00
Le coq revélois	2 300.00
Le revélois en jeux	300.00
Les peintres revélois	300.00
Les z'allucinés - Ciné club	1 000.00
Mots et merveilles	500.00
Questions pour un champion	200.00
Rebel d'oc	800.00
Rebel o moun pais	12 350.00
Rouge Carmen	3 650.00
Société d'histoire de Revel	1 000.00
Un soir sur scène	800.00
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>1 000.00</b>
Vert ici	1 000.00
<b>ENSEIGNEMENT</b>	<b>25 276.00</b>
Amicale laïque	100.00
Association des parents d'élèves de Couffinal (APEC)	725.00
Association des parents d'élèves La Providence (APEL)	997.00
Association des parents d'élèves Vincent Auriol (APEVA)	300.00
Association sportive du collège La Providence	300.00
Association sportive du collège Vincent Auriol	300.00
Association sportive du lycée Vincent Auriol	300.00
Association sportive du LEP d'ameublement	300.00
Coopérative scolaire Couffinal	3 300.00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260304-002032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026  
Publication : 05/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Coopérative scolaire l'Orée de Vaure	5 980.00
Coopérative scolaire élémentaire Roger Sudre	6 428.00
Coopérative scolaire maternelle Roger Sudre	3 548.00
Les écoliers de Roger Sudre (parents d'élèves)	1 583.00
Les pitchous de l'Orée de Vaure	1 115.00
<b>ARTISANAT/COMMERCE</b>	<b>79 950.00</b>
Accueil des villes françaises (AVF)	450.00
Association pour la promotion du meuble d'art - Ebenistes et créateurs	4 500.00
Association revéloise pour le développement industriel, artisanal, agricole et commercial (ARDIAC)	1 500.00
Musée du bois et de la marqueterie Sylvea	68 000.00
Revel bastide commerciale (RBC)	5 500.00
<b>AGRICULTURE</b>	<b>7 000.00</b>
Association foncière de remembrement (AFR)	7 000.00
<b>FESTIVITES</b>	<b>34 800.00</b>
Comité des fêtes de Revel	30 400.00
Comité des fêtes le Farel - le Levant - l'Ourmette	500.00
Foyer de Couffinal - Anim'Couffinal	1 500.00
Foyer des jeunes de Dreuilhe	1 500.00
Foyer des jeunes de Vaure	900.00
<b>SPORTS/LOISIRS</b>	<b>142 800.00</b>
AAPPMA - Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique	3 000.00
Aikido goshindo en Lauragais - AGEL	750.00
Athletic club revélois	1 400.00
Basket Revel Saint-Ferréol	500.00
Boule sportive revéloise	1 200.00
Country club revélois	600.00
France cichlidés	250.00
Gymnastique rythmique et sportive (GRS)	2 000.00
Handball club	2 900.00
Judo club revélois	2 000.00
La patanne	100.00
Model club de Revel	500.00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260304-002032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 05/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Revel Muay Thai	400.00
Revel sprinter club	950.00
Revel tous en jeu	11 000.00
Roller jet	1 400.00
Rugby club révolois	52 650.00
Sport olympique natation (SOR)	2 500.00
Tennis club	2 900.00
Tennis de table	450.00
UCR - Union des cyclotouristes révolois	500.00
USR Revel football	52 650.00
USR Revel pétanque	1 800.00
Volley-ball révolois	400.00
<b>LE MONDE COMBATTANT</b>	<b>1 650.00</b>
Comité d'entente des ACVG de Revel	450.00
Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie (FNACA)	800.00
Mémoire du Corps Franc de la Montagne Noire	100.00
Société d'entraide de la médaille militaire	300.00
<b>AUTRE</b>	<b>83 800.00</b>
Comité des œuvres sociales du personnel municipal et du CCAS (COS)	83 800.00

Conformément à l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, ne prennent pas part au vote :

- madame Marielle GARONZI pour Europa, Arts et culture, la FNACA et le Comité d'entente des ACVG de Revel,
- monsieur Jérôme GARCIA pour Rouge Carmen et La sauce,
- monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT pour l'ARDIAC et RBC,
- monsieur Alain CHATILLON pour AVF,
- madame Patricia DUSSENTY pour AVF,
- madame Ghislaine DELPRAT pour Europa, Arts et culture et Chat l'ange,
- madame Catherine FEVRIER pour Horizon Togo formation.

Sur proposition de madame Marielle GARONZI, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver l'attribution des subventions aux associations tel que mentionné ci-dessus pour un montant total de 428 976 €.

Ces dépenses sont inscrites à l'article 65748 du budget principal de la commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260304-002032026-DE

Accusé certifié exécutoire

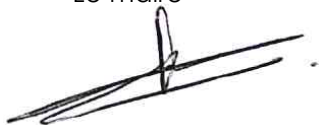
Réception par le préfet : 04/03/2026  
Publication : 05/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 4 mars 2026

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260304-002032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026  
Publication : 05/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation